



HAL
open science

Étude comparée de l'article partitif dans deux textes médiévaux rédigés en langue gallo-romane Les comptes de la cellérierie et de la châteltenie de Poncin (1336-1352) rédigés en francoprovençal et un extrait inédit du manuscrit 258 du Trinity College de Dublin intitulé Waldensian Bible, New Testament rédigé en occitan

Claudine Frechet

► **To cite this version:**

Claudine Frechet. Étude comparée de l'article partitif dans deux textes médiévaux rédigés en langue gallo-romane Les comptes de la cellérierie et de la châteltenie de Poncin (1336-1352) rédigés en francoprovençal et un extrait inédit du manuscrit 258 du Trinity College de Dublin intitulé Waldensian Bible, New Testament rédigé en occitan. *Revue CONFLUENCE Sciences & Humanités*, 2022, 2, pp.131-145. hal-03924691

HAL Id: hal-03924691

<https://hal.science/hal-03924691>

Submitted on 5 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Étude comparée de l'article partitif dans deux textes médiévaux rédigés en langue gallo-romane

Les comptes de la cellérierie et de la châteltenie de Poncins (1336-1352) rédigés en francoprovençal et un extrait inédit du manuscrit 257 du Trinity College de Dublin intitulé *Waldensian Bible, New Testament* rédigé en occitan

Claudine FRÉCHET

UR CONFLUENCE : Sciences et Humanités [EA 1598], UCLy
Lyon, France

Résumé

À partir de deux types de documents qui ont en commun d'être du même siècle, il est possible de faire une étude comparée de l'article partitif. Ces documents sont des textes de comptes des châtelains et des cellériers du XIV^e siècle, des seigneurs de Thoire et Villars dont le domaine correspondrait aujourd'hui au nord-est du département de l'Ain, et un extrait de la *Waldensian Bible, New Testament in Waldensian*, daté du début du XVI^e siècle mais qui semble être une copie du manuscrit de Carpentras qui lui-même date des XIV^e-XV^e siècles (ms. 258 du Trinity College de Dublin). Ces documents, encore inédits, sont écrits dans deux des langues contemporaines de l'ancien français que l'on peut appeler ancien francoprovençal et ancien occitan. En ancien français, un certain nombre de verbes pouvaient avoir leur objet direct introduit par un partitif et, sur le plan morphologique, cet article est reconnu comme le résultat de la fusion de la préposition *de* et de l'article défini. Dans les occurrences dont nous disposons, tous les verbes, en ancien francoprovençal, comme en ancien occitan, sont suivis directement du substantif alors qu'aujourd'hui, en français, le complément d'objet direct est introduit par *de*.

Discipline : sciences du langage

Mots-clefs : francoprovençal, occitan, Moyen Âge, morpho-syntaxe, article partitif

Abstract

Starting from two types of documents dating from the same century, it is possible to make a comparative study of the partitive article. These documents are the accounts of châtelains and cellarers of the 14th century, belonging to the lords of Thoire and Villars, whose domain corresponds today to the north-east of the department of Ain, and an extract from the *Waldensian Bible, New Testament in Waldensian*, dated from the beginning of the 16th century but which seems to be a copy of the Carpentras manuscript, dating from the 14th-15th century (ms. 258 of Trinity College, Dublin). These unpublished documents are written in two of the contemporary languages of Old French that can be called Old Francoprovençal and Old Occitan. In Old French, a number of verbs could have their direct object introduced by a partitive and, morphologically, this article is recognized as the result of the fusion of the preposition "de" and the definite article¹. In the occurrences available to us, all verbs in Old Francoprovençal, as in Old Occitan, are followed directly by the noun, whereas today, in French, the direct object complement is introduced by "de".

Discipline: language sciences

Keywords: Francoprovençal, Occitan, Middle Ages, morphosyntax, partitive article

¹ Gérard Moignet, *Grammaire de l'ancien français, morphologie, syntaxe*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 15 et Marchello-Nizia, *La Langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Nathan, 1997, p. 145.

L'Institut Pierre Gardette² prépare l'édition des comptes des châtelains et des cellériers du XIV^e siècle des seigneurs de Thoire et Villars dont le domaine correspondrait aujourd'hui au nord-est du département de l'Ain. Nous préparons également l'édition partielle du manuscrit 257 du Trinity College de Dublin, intitulé *Waldensian Bible, New Testament in Waldensian*, et daté du début du XVI^e siècle. Ce dernier document semble être une copie du manuscrit de Carpentras qui lui-même date des XIV^e-XV^e siècles. C'est à partir de ces textes que je propose d'étudier l'article partitif.

Ces deux textes sont le témoignage linguistique d'une même époque sur la moitié sud-est du territoire français actuel. Une étude de l'article partitif peut être faite à partir de ces documents encore inédits dans deux des langues contemporaines de l'ancien français que l'on peut appeler ancien francoprovençal et ancien occitan.

Les articles partitifs sont rares en ancien français, il faut attendre la fin de cette période pour que leur usage se développe. L'article, que ce soit devant les indéterminés ou devant les noms renvoyant à une notion abstraite, est, généralement, absent.

Alors qu'en latin on avait, je cite Brunot, « la construction prépositionnelle *bibere de aqua* » (1933, p. 235), en ancien français « on s'achemine vers un état nouveau où souvent *de* paraît à côté de l'article » (*idem*).

Description des documents

Une copie du microfilm des comptes de Thoire et Villars, documents comptables, est déposée aux Archives Départementales de l'Ain

Les photos de ce document nous ont été transmises par l'ancien directeur des Archives du département de l'Ain, Paul Cattin, qui a écrit, en introduction de notre édition à paraître : « Nous n'avons pu prendre connaissance de ce très riche document que par l'intermédiaire d'un microfilm réalisé par les Archives de la Haute-Savoie et obligeamment communiqué par leur Directeur, Monsieur Yves Kinossian. Ce registre est en papier et comporte environ 560 pages, la plupart du temps écrites sur deux colonnes. Les pages ne sont pas foliotées, mais portent des nombres en chiffres romains qui désignent les années par les dizaines et les unités (par ex. XLI, pour 1341) ; il va sans dire qu'un même nombre est répété sur plusieurs pages à la suite, ce qui peut dérouter au premier abord. Le papier est en assez bon état, cependant de nombreuses pages ont été mouillées en partie ce qui rend la lecture parfois difficile. »

Pour cette brève étude, j'ai retenu les comptes du châtelain et du cellérier de Poncins, ce qui représente un corpus d'une centaine de pages du manuscrit. Quelques sondages ont été effectués sur les autres châtelainies telles que Cerdon, Arbent, Nerciât, Cuisiat, notamment, qui n'ont pas modifié les résultats que j'avais obtenus pour la seule seigneurie de Poncins. Si chacune a ses spécificités, ce sont des spécificités de denrées ou de pratique et non des spécificités linguistiques. À titre d'exemple, il n'y a qu'à Poncins que les noix véreuses sont valorisées, on trouve du pain pour les chiens à Arbent et Nerciât, à Châtillon-de-Cornelle il y a une quantité importante de poules et Cerdon est particulier par les travaux viticoles et le vin qui y est produit. Les sires de Thoire et Villars avaient confié la sécurité de leurs fiefs et l'entretien des bâtiments, des forteresses notamment, à des châtelains, c'est-à-dire à des officiers. Ces derniers pouvaient

² L'Institut Pierre Gardette, qui porte le nom de son fondateur et premier directeur, a été créé en 1941, sous le nom d'Institut de Linguistique Romane. L'objectif de cet institut, qui fut fondé, grâce au soutien d'un mécène forézien, Georges Guichard, est d'étudier et de valoriser le patrimoine linguistique régional. L'IPG prend place au sein du pôle de recherche Culture(s), Langue, Imaginaire de l'UR Confluence : Sciences et Humanités de l'UCLy.

rendre justice et percevoir des amendes. Parfois ces amendes étaient perçues par le cellérier qui était, lui, particulièrement en charge de la gestion économique et financière du fief. Quant à la fréquence des comptes, elle était variable : les châtelains pouvaient rendre des comptes plusieurs fois par an alors que les cellériers ne rendaient qu'un compte par année.

Pour expliquer le rôle du châtelain, Jean-Pierre Gerfaud et Noël Poncet, dans l'introduction de l'édition de ces textes, parue aux éditions Lucas et Lambert, écrivent (2022, p.27) :

En l'absence du seigneur, le châtelain veille à la garde du château de Poncin et à la fonction symbolique du pouvoir [...] il assure la surveillance de l'entrée de la cité de Poncin et procède à la levée des péages (*piages*) sur des marchandises rares (*verres*).

Sur le territoire du fief, il assure la police ordinaire, reçoit les plaintes (insultes, blessures, vols, empiètements), relève les infractions (fausse mesure, fraude), impose des amendes.

Il procède à des mises en locations de biens seigneuriaux pour des officiers, voire à des ventes de terrains et de productions seigneuriales.

Enfin, il exécute des voyages lointains et délicats, comme les transferts de fonds. Ce qui l'amène à faire des versements à d'autres officiers, en particulier au cellérier, et à en rendre compte.

Les comptes sont rédigés selon un ordre immuable ; le compte débute par une introduction qui décrit les parties en présences, les dates, les circonstances, viennent ensuite les recettes, puis les dépenses et le bilan. Les recettes sont de deux ordres : il y a les recettes en argent et les recettes en nature. Il est d'abord fait état des sommes payées et correspondant à des retards de paiement, puis les taxes/impôts divers telles que la protection ou les tailles notamment. Enfin, sont inventoriées les recettes en nature au nombre desquelles on compte le froment, les légumineuses telles que les pois, les vesces, les akènes tels que les châtaignes ou les noix, mais aussi les poules, le chanvre ou la cire. Les dépenses suivent le même ordre que les recettes ; il y a les dépenses en argent puis les dépenses en nature. Les dépenses en argent s'appliquent aux travaux de construction, de transports ou de culture (entretien de la forêt, de la vigne...) sans oublier le papier utilisé pour la rédaction des comptes. Quant aux dépenses en nature, nous retrouvons les mêmes éléments que pour les recettes en nature. Le bilan est la conclusion du compte et fait ressortir le montant dû ou le déficit.

Pour l'ensemble de ces productions, leur poids est donné en livre, en quartaux (moins de 100 l. Utilisé pour les productions agricoles), en hémine (environ 40 l.), en meitière (1/6 de quartal = environ 16 l.), en bichet (environ 16 l.), en bichet (environ 8 l.) ou, pour le vin, en ânée (moins de 100 l.) et leur valeur en livre, en sou, en gros, en florin (12 sous), denier, engrogne, obole, maille ou pouge.

Par la lecture de ces comptes, nous pouvons imaginer la vie d'une société avec ses marchés où sont présents des bouchers, des marchands de cuir, des marchands de sel... et ses travaux qui peuvent être menés par l'ingénieur...

La langue des comptes est riche en matériaux mal connus ou inconnus des lexicographes.

Le lexique est celui des réalités concrètes comme celui du bâtiment (*thou* « construction de maçonnerie au milieu de la chaussée de l'étang où se trouve la bonde permettant de retenir l'eau ou de vidanger » ; *chaucia* « chaussée de l'étang » ; *esclosa* « écluse »...), des métiers (*chapuys* « charpentier » ; *clier* « clerc » ; *fauro* « forgeron »...), des activités domestiques (*bueris* « lavandières » ; *tuellies* « torchon »...); de la vigne (*ablaver* « piocher (des vignes) » ; *cempota* « tonneau de 105 à 110 l. » ; *puar* « tailler la vigne »...) ou de l'alimentation (*bacon* « lard » ; *michi* « pain » ; *oyle* « huile »...) dont on évoque une partie ou une quantité.

Quant à la syntaxe, elle est très répétitive, très structurée et même codifiée.

La Bible vaudoise, les différents manuscrits ; le manuscrit de Dublin

Le manuscrit de Carpentras constitué d'une partie de la Bible vaudoise a été édité, ainsi que celui du Nouveau Testament de Lyon. Or le texte du manuscrit de Dublin ne l'a pas été bien

qu'il soit le plus complet. J'ai donc entrepris la transcription des chapitres seuls présents dans ce dernier manuscrit. Il s'agit des chapitres XI à XIX du livre de la *Sagesse* et des chapitres XVII (XVI v. 4 selon la Vulgate) à XXIII de l'*Ecclésiastique*. Selon Jean Gonnet et Amedeo Molnár (1974, p. 326), le manuscrit de Carpentras date des XIV-XV^e siècles, celui de Grenoble du XV^e, et celui de Dublin du début du XVI^e. À propos de la date tardive de ce dernier, Samuel Berger observe : « Malgré la date récente de la copie, le texte lui-même est fort ancien [...] celui de Dublin [...] daté de 1522 [...] semblerait la reproduction de celui de Carpentras, s'il ne s'étendait jusqu'au chapitre XXIII du livre de Sirach » (1889, pp. 378-379). Ces fragments sont en effet absents du manuscrit de Grenoble et constituent, en partie, l'originalité du manuscrit de Dublin. Le manuscrit, dans son ensemble, présente selon Samuel Berger

205 millimètres sur 160. 179 feuillets écrits, plus 2 réglés à la fin. 2 colonnes de 38 lignes. Initiales alternativement rouges et bleues, avec filets verts ; chapitres et rubriques en rouge ; réclame dans des cartouches ; cahiers généralement de 12 feuillets ; titres courants. En marge, parallèles en encre rouge pâle, paraissant plus récents. Au verso du premier feuillet, quelques passages, en partie de l'Ancien Testament. (*Ibid.* p. 417)

Le vocabulaire est riche et fournit de nouvelles attestations par rapport aux autres versions déjà publiées³. Pour la lettre A du glossaire sont présentes, seulement dans notre édition, les formes : *abomination*, *act*, *agneos*, *aigrement*, *amermament*, *amiration*, *amonestament*, *anichilar*, *antiqua*, *arainienc*, *argent*, *attent*, *audacia* et *audacios*. De plus, sont à ajouter au FEW⁴ les formes : *affection*, *s'agoniar*, *altessime* et *arcana*.

Même si les textes en langue occitane de cette époque sont nombreux, cette contribution permet d'apporter un complément lexical dont plusieurs substantifs relèvent de l'indénombrable et sont donc éligibles à l'utilisation du partitif.

Pierre Valdo s'est adressé au clerc lettré Étienne d'Anse, pour établir la traduction de passages de la Bible, et à Bernard de Ydros, pour en faire des copies⁵. Si l'on en croit les témoignages, la version en langue régionale a été donnée à partir d'une lecture orale du texte latin. C'est ce que quatre confusions paronymiques du texte permettent de confirmer. En effet, dans le livre de la *Sagesse*, chapitre 12, verset 26, il y a une confusion entre *dies* « jour » et *Deus* « Dieu ». Dans le livre de l'*Ecclésiastique*, chapitre 18, verset 33, *saeculum* « siècle » a été confondu avec *sacculus* « sac à porter, bourse » ; au chap. 17, verset 18, *signaculum* « sceau » avec *sacculus* « sac ». Enfin, dans ce même livre, chapitre 21, verset 24 *ostium* « porte » a été compris *odium* « haine ».

Le corpus des documents anciens francoprovençaux et anciens occitans

Pour établir le corpus se rapportant à l'article partitif dans ces deux documents, j'ai effectué une recherche automatique dans la traduction des séquences *du*, *de*, *des*, *de la*, *de m* (*mon*, *ma*, *mes*), *de t*, *de s*, *de n*, *de v* et *de l*, expressions possibles du partitif dans le français d'aujourd'hui. À partir de cette recherche, j'ai obtenu le corpus suivant :

Dans les comptes du cellérier ou du châtelain de Poncins :

³ Cf. *Le Nouveau Testament de Lyon* de Peter Wunderli, ou *Altwaldensische Bibelübersetzung* de Hans-Rudolf Nüesch.

⁴ *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, dictionnaire d'étymologie française.

⁵ <http://www.theovie.org/Conjuguer-le-passe-au-present/Une-nuee-de-temoins-1/Valdo-et-le-mouvement-vaudois/Cles-de-lecture/La-traduction-de-la-Bible-en-langue-vulgaire>.

1. Folio 64
 Item de Humbert Darbon LX souz per chenevo vendu
 Item de Guillamo Ran XVIII souz et IX deniers per lana vendua
 [...] Item per pan vendu

 Item, de Humbert Darbon 60 sous pour *du* chanvre vendu (forme francisée)
 Item, de Guillaume Ranc.... 18 sous et 9 deniers pour *de la* laine vendue (forme francisée)
 [...] Item, pour *du pain* vendu,
2. folio 65
 traire areyna
 « pour extraire *du sable* »
3. folio 93
 et per LIII asnas del vin mon signiour
 « et pour 53 années *du* vin de Monseigneur »
4. folio 94
 Item contet de les tallies des diz homes de bosches de III anz IX souz
 de gros
 Item contet de les recevues du mas Berardet de Coyron de tot
 « Item, il a compté pour les tailles des dits hommes de Bôches pour trois ans sous de gros
 Item, il a compté des rentes du mas Berardet, de Coiron, pour tout »
5. folio 162
 vendu de nostre vin de *que* il contara desoz
 « car on y a vendu de notre vin dont le compte sera ci-dessous »
6. folio 164
 Item contet qu'il ha paya Hugonin lo Drapier per drap per nostra mullier
 et per Maria et per pennes VIII souz III deniers de gros
 « Item, a compté qu'il a payé à Hugo le Marchand de tissus pour du tissu pour notre épouse
 et pour Marie, et pour des étoffes 8 sous 3 deniers de gros »
7. folio 199
 Item contet per tot l'ovrage saynt en la tort de cest an
 per charreyer piera ajornas fare les < rature > huysurs de les privas
 traire areyna (// afr.)
 « Item, il a compté pour tout l'ouvrage situé dans la tour cette année,
 pour charroyer la pierre à la journée, pour faire
 les huisseries des parties privées,
 pour extraire du sable »
8. folio 295
 per amenar cheauz
 « pour amener de la chaux »

Dans l'extrait de la Bible vaudoise du manuscrit déposé au Trinity College de Dublin :

9. Car acer tu donies sang human a-li non iust per fontana del flum eternal. (*La Sagesse*, ch. 11)

« Car aussi tu donnas du sang humain aux injustes au lieu de la fontaine du fleuve éternel. »

10. Car cum ilh auuessan per li seo troment esser ben faict cum lor se recorderon del segnor mereuilhant se en la fin del eiximent. (*La Sagesse*, ch. 11)

« Car alors qu'ils apprenaient que par leurs tourments, il leur était fait du bien alors ils se souvinrent du Seigneur s'émerveillant finalement de l'issue. »

11. e asimilhe lui a eimagena d-ome o-la compare a-alcun de-li animal tegnent cum arcana (*La Sagesse*, ch. 13).

« et l'assimile à l'image d'un homme ou le compare à quelque animal en le teignant avec de l'arcane »

12. e confirmant lui cum ferre (*La Sagesse*, ch. 13).

« et le fixant avec du fer »

13. e totas cosas son ensemmp mescla sang homecidi (*La Sagesse*, ch. 14).

« et toutes ces choses ensemble sont mêlées avec du sang d'homicide »

14. Per laqual cosa tu as nuri lo teo poble de vianda d-angels e-donnes a-lor pan aparelha del cel sencza lauor hauent en-si tot deleict e-soiuecza de tota sabor. (*La Sagesse*, ch. 16)

« Pour cela tu as nourri ton peuple de viande d'anges et tu leur as donné du pain préparé au ciel sans travail ayant en lui tout délice et plaisir de toute saveur. »

15. es faict plus benigna a-ben far per aquisti liqua se confidan en tu. (*La Sagesse*, ch. 16)

« est dont la bienfaisance a été augmentée pour faire du bien à ceux qui se confient en toi. »

De cet ensemble, il convient d'exclure le fragment n°4 dans lequel *de les tallies* peut être également traduit « pour les tailles » ou « en ce qui concerne les tailles » ; *de* est alors une préposition suivie d'un article défini. Cette forme est cependant intéressante ; elle permet en effet de noter que le francoprovençal du sud, comme l'occitan, n'a pas de forme contractée pour *de* suivi de l'article féminin pluriel – nous avons *de les* –. Dans les autres contextes, on peut décrire les utilisations en reprenant les critères présentés par Jean-Claude Anscombe (1996, pp. 80-103) :

- le type du verbe (actif ou passif)
- le sémantisme du verbe
- la généricité du substantif
- la possibilité d'anaphore
- la forme particulière de localisation
- l'ancrage temporel, soit l'ancrage événementiel (ce qui se passe, ce qui s'est passé, ce qui se passera)
- la propriété de l'énoncé (vérité/événement général(e))

J'ajoute à cela, pour la construction, la préposition présente en ancien francoprovençal ou ancien occitan, alors que l'article est absent, mais je retire le critère de la possibilité d'anaphore et celui de la forme particulière de localisation qui ne semblent pas pertinentes pour ce corpus.

		Ancien francoprovençal	Ancien occitan
Type de verbe			
	Actif	2 (<i>traire areyna</i>), 6 (qu'il ha paya Hugonin lo Drapier per drap), 7 (<i>per</i>	9 (Car acer tu donies sang human), 10 (esser ben faict), 11 (tegnent

		charreyer piera ajornas fare les [rature] huysurs de les privas / traire areyna), 8 (per amenar cheauz)	cum arcana), 12 (confermant lui cum ferre), 13 (mescla sang homecidi), 14 (e-donnes a-lor pan), 15 (a-ben far)
	Passif	1 (per chenevo vendu)	
Sémantisme (activités humaines)		Vendre (chanvre sg., laine sg., pain sg.)	Donner (sang, pain sg.)
		Extraire (sable sg.)	Faire (bien sg.)
		Amener (chaux sg.)	Teindre (arcana sg.)
		Payer (tissu, étoffe sg.)	Fixer (fer sg.)
		Transporter (pierre sg.)	Mêler (sang sg.)
Ancrage événementiel			
	<i>Il n'y a pas d'élément concernant ce qui se passe et nous n'avons pas de mention sur ce qui se passera si ce n'est les montants qui restent dus</i>		
	Ce qui s'est passé	1 (per chenevo vendu), 2 (traire areyna), 6 (qu'il ha paya Hugonin lo Drapier per drap), 7 (per charreyer piera ajornas fare les [rature] huysurs de les privas / traire areyna), 8 (per amenar cheauz)	9 (Car acer tu donies sang human), 10 (esser ben fait), 13 (mescla sang homecidi), 14 (e-donnes a-lor pan),
propriété			
	Vérité générale		11 (tegnent cum arcana), 12 (confermant lui cum ferre), 15 (a-ben far)
	Evénement général	2 (traire areyna), 7 (per charreyer piera ajornas fare les [rature] huysurs de les privas / traire areyna), 8 (per amenar cheauz)	10 (esser ben fait),
Construction			
	Absence de préposition	2 (traire areyna), 3 (LIII asnas del vin mon seigniour), 4, (per charreyer piera ajornas fare les [rature]	9 (Car acer tu donies sang human), 10 (esser ben fait), 13 (mescla sang homecidi), 14 (e-donnes a-lor pan), 15 (a-ben far)

		huyssurs de les privas / traire areyna), 8 (<i>per amenar cheauz</i>)	
	cum		11 (<i>tegnent cum arcana</i>), 12 (<i>confermant cum ferre</i>),
	per	1 (<i>per chenevo vendu</i>), 6 (qu'il ha paya Hugonin lo Drapier <i>per drap</i>),	

Tableau 1 – Tableau récapitulatif : présentation des attestations

En remarque préliminaire, il convient de souligner que, dans toutes les séquences retenues, le groupe nominal ou prépositionnel désignant la partie d'un tout n'a jamais une fonction de sujet, mais toujours d'objet.

En ancien francoprovençal (ex. : 1, 2, 6, 7, 8), en ancien occitan (ex. : 9, 11, 12, 13, 14), comme en ancien français, l'article partitif est le plus souvent absent.

En ancien francoprovençal, nous assistons à son apparition dans la langue pour l'introduction de l'adjectif possessif de la 4^e personne (ex. : *de nostre vin*). L'ex. 3 (*et per LIII asnas del vin mon seigniour*) est ambigu car il est difficile de trancher entre la préposition « de » qui introduit le complément du nom et l'article partitif, bien qu'il semble plus juste de préférer la préposition. En ancien occitan, les exemples 10 (*esser ben faict*) et 15 (*a-ben far*) doivent être mis à part, car il n'est pas sûr que le texte occitan atteste un substantif plutôt qu'un adverbe. En effet, si l'on se reporte à la forme latine, dans la Vulgate, on lit *bene* pour l'attestation 10 et *benefaciendum* pour la 15.

L'article partitif est presque absent de l'écriture des comptes, ce qui peut conduire à deux hypothèses. Soit dans ce type de document, le partitif est une catégorie grammaticale inusitée, soit l'article partitif est bel et bien absent à cette époque, comme en ancien occitan et en ancien français. Si l'on retient la première hypothèse, on peut faire le parallèle avec les inventaires et les documents comptables que nous connaissons aujourd'hui. La présentation actuelle des comptes est le résultat de données qui sont saisies dans des tableaux. En effet, si nous nous référons aux documents comptables du XX^e ou XXI^e siècle, les prépositions introduisant les noms sont absentes mais les séquences « il a compté », « somme de la recette », etc. le sont aussi. Il semble alors que déduire de la pratique des inventaires d'aujourd'hui que les articles partitifs sont absents des comptes des cellériers ou des châtelains relèverait de l'anachronisme. Les constructions considérées comportent un substantif au singulier pour la plupart. Nous n'avons que deux emplois avec un substantif au pluriel et pour lesquels le substantif est introduit directement.

Il faut donc convenir que l'article partitif, entre 1346 et 1352, est absent de la langue utilisée par les cellériers ou greffiers des comptes de châtelainie de Thoire et Villars, sauf devant l'article possessif. Au XX^e siècle, Aimé Chenal, comparant le français et le francoprovençal, écrit : « on remarque qu'en français le partitif est du (sing.) ou des (pl.) [...] notre dialecte ne connaît pas ces distinctions : il fait *de partout* » (1986, p. 418). Quant à Jean-Baptiste Martin, il affirme que « L'article partitif [...] est exprimé par *du, de la* dans le tiers nord du domaine, par *de ailleurs* » (2005, p. 21).

Les cartes du XX^e siècle qui suivent sont des illustrations de l'évolution de l'emploi de l'article partitif dans le domaine francoprovençal français et helvétique⁶.

⁶ La langue de la région roannaise est très marquée par l'influence française.

Figure 1. Carte n°28 extraite de *Morphologie pronominale des parlers francoprovençaux du Centre*. Thèse de 3^e cycle inédite de Jean-Baptiste Martin, et établie à partir de *l'Atlas Linguistique et ethnographique du Jura et des Alpes du Nord*. (Crédits cédés par l'auteur)

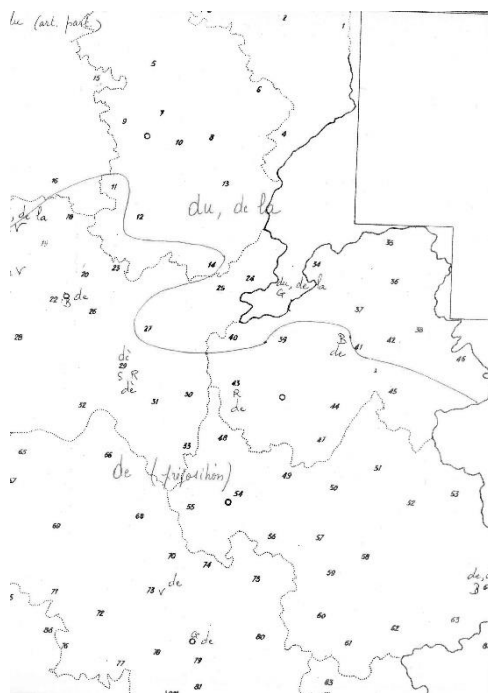


Figure 2. Extrait de la carte 923 « du vin » de *l'Atlas Linguistique de France* de Gilliéron. (Source : l'auteur)

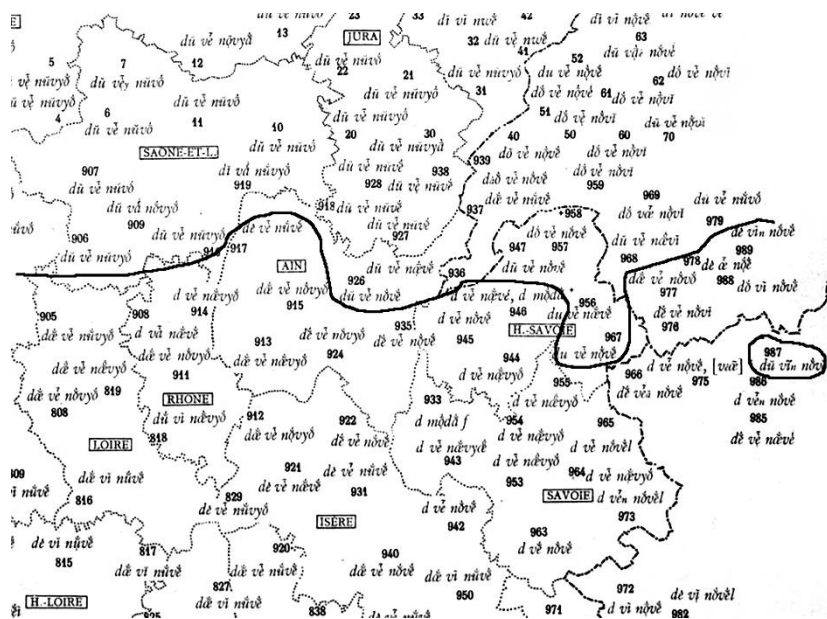


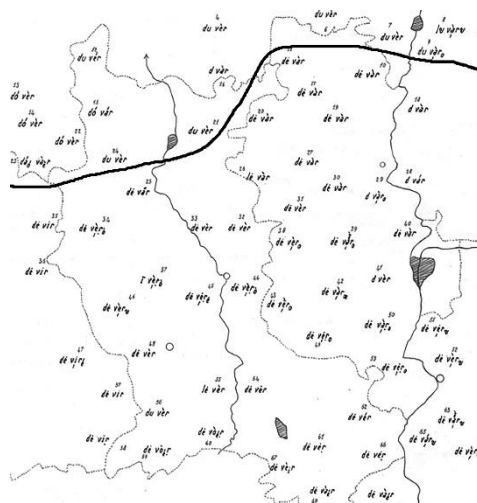
Figure 3. Tableaux extraits des *Tableaux phonétiques des patois suisses romands*, par Louis Gauchat, Jules Jeanjaquet et Ernest Tappolet, Neuchâtel, Attinger, 1925.

Tableau VII* Col. 37-42, N° 1-31	37 Au mois	38 de février	39 il y a	40 de la neige	41 de la glace	42 Il fait
	mêse	febrariu	habet	nive	glacia	facit
I. Vaud						
1. Chevroux . . .	ôz* mēc*	dē* fēvrā*	lēy a	dē lā *nēdz*	dē lā yās*	yē fā*
2. Vaugondry . . .	āc mād	dē fēvrā*	l a	d lā *nē*	d lā glās*	fā
3. L'Auberson . . .	ōz* mēc*	dē fēvrā*	*ōz a	d lā nēc*	d lā glās*	i fā*
4. Vallorbe . . .	ū mād	dē fēvrā*	y a	dē lā nē*	dē lā yās*	i fā*
5. Le Sentier . . .	āc* mād*	dē *fēvrā*	y a	d lā nē*	d lā glās*	fā
6. Longirod . . .	āc* mād*	dē fēvrā*	y a	dē lā nē*	dē lā glās*	ēi fā
7. Commugny . . .	ōz* mēc*	d fēvrā*	y a	d lā nē*	d lā glās*	ē fā
8. Vullierens . . .	ā mād*	dē fēvrā*	y a	dē lā nē*	dē lā yās*	yē fā
9. Arnex . . .	āc* mād*	dē fēvrāc*	lāy ā	dē lā nēc*	d lā yās*	yē fā
10. Villars-le-Terroir	āc mād*	dē fēvrā*	lēy ā	d lā nē*	d lā glās*	fā
11. Pralins . . .	*āc* mād*	dē *fēvrā*	lāy ā	dē lā nē*	dē lā yās*	yē fā
12. Montpreveyres . . .	āc* mād*	dē fēvrā*	lēy ā	d lā nē*	d lā glās*	yē fā
13. Charnex . . .	ū mād	dē fēvrā*	lēy ā	dē lā nē*	d lā glās*	i fā*
14. Roche . . .	ū mād*	dē fēvrā*	lāy ā	dē lā nē*	d lā glās*	i fā
15. Ormont-Dessus . . .	āc* mād*	dē* fēvrā*	y ā	dē lā nē*	dē lā glās*	yē fā
16. Château-d'Oex . . .	ū mād*	dē* fēvrā*	lāy ā	lā nē*	dē lā glās*	i fā
II. Valais						
17. St-Gingolph . . .	āc* mād*	dē fēvrā*	y a	*d *ā nē*	lāc glās*	ēi* fā*
18. Collombey . . .	ū mād	dē fēvrā*	lāy ā*	dē lā nē*	dē lā glās*	i fā*
19. Champéry . . .	ū mād*	dē fēvrā*	lāy ā*	dē lā nē*	dē lā glās*	ēi* fā*
20. Martigny . . .	ū mēc*	dē fēvrā*	y a	dē nē*	dē yāf*	yē fā
21. Orsières . . .	ū mād	dē fēvrā*	y e	dē nē*	dē dāf*	i fā
22. Lourtier . . .	āc* mād*	dē fēvrā*	*y ā	dē nē*	dē *dāf*	ēi* fā
23. Fully . . .	ū mād*	dē fēvrā*	y ā	dē nē*	dē yāf*	i fā
24. Conthey . . .	ū mād*	dē fēvrā*	y ā	dē nē*	dē dāf*	ēi* fā
25. Nendaz . . .	ū mēc*	dē fēvrā*	y ā	dē nē*	dē lāc*	i fā
26. Savièse . . .	ū mēc*	dē fēvrā*	i ā*	dē nē*	dē lāc*	i fā
27. Ayent . . .	ū mēc*	dē fēvrā*	*ā	dē nē*	dē lāc*	*ēi* fā
28. Miège . . .	ū mēc*	dē fēvrā*	y ā	dē nē*	dē lāc*	ēi* fā
29. Grône . . .	ū mēc*	dē* fēvrā*	i y a	dē nē*	dē lāc*	i fā
30. Évêlène . . .	ū mēc*	dē fēvrā*	y ā	dē nē*	dē lāc*	i fā
31. Grimetz . . .	ū mēc*	dē fēvrā*	y ā	dē nē*	dē lāc*	i fā

Remarques : 37, 6 cf. *mas d'aveit*. 41 > ð, 30 en pause *mék*. — 38, 5 nas. brève. 41 > -ā. — 39, 3 « on », aussi y ā. 22 ou *ēy*. — 40, 1 ou *nās*, considéré plutôt comme fribourgeois. 2 ou *nēdz*. 17 lapsus du sujet pour *lā* ou *d lā*. — 41, 22 > *dā*. — 42, 22 d'abord *ēi* *ēōfē* « souffle ». 26 « souffle »; reste de mouillure dans *i*. 27 « (il) vient », > *vē*. 30 « court ».

Notations divergentes G. (nos 1, 17-31) et T. (nos 2-16) : 37, 1 *ō mēy*. 3 *ōz* > *ā mēd*. 5 *āc mas*. 6 *āc mād*. 7 *ō mē*. 8 *mād* > *mas*. 9 *āc mād*. 10 *mād*. 11 *āc* > *ā mēd*. 12 *mā*. 14 *mād*. 15 *ō mas*. 16 *mas*. 17 *ōc*. 19 *mād*. 20 *mēc*. 22 *ū*. 23 *mād*. 24 *mēc*. 26 *mēc*. 27 *mēc*. 29 *mēc*. 31 *ō mēc*, nas. longue. — 38, 1 *dē fēvrā*. 2 *fē*. 5 -ē. 7 *fē*. 8 -ē. 10 -ē. 11 -ē. 12 -ē. 13 -ē. 14 -ē. 15 -ē. 16 -ē. 17 -ē. 18 -ē. 19 -ē. 20 -ē. 21 -ē. 22 -ē. 23 -ē. 24 -ē. 25 -ē. 26 -ē. 27 -ē. 28 -ē. 29 -ē. 30 -ē. 31 -ē.

Figure 4. Extrait de la carte 702 « du vin » de l'Atlas Linguistique et ethnographique du Lyonnais. Source : l'auteur



Dans le tiers nord-est du domaine francoprovençal, au XX^e siècle, l'article partitif correspond à l'usage du domaine d'oïl. Dans le reste du domaine, son usage correspond à celui du domaine d'oc. Dans ce dernier cas, l'article semble être le résultat de la seule préposition (Kristol, 2014, pp. 29-44) alors que dans le précédent, il peut être la fusion de l'article et de la préposition.

Au Moyen Âge, dans les textes vaudois comme dans les comptes des châtelains ou des cellériers de Poncin, la notion de partitif est portée uniquement par le substantif (ex. : fer, arcane, sang, pain), alors qu'en occitan, au XX^e siècle, le type général en langue d'oc, pour reprendre la formulation d'Alibert, est la forme *de*. L'exemple donné est : *voli de pan*. Or, si l'on met en regard l'exemple 14 de notre corpus – *donnes a-lor pan aparelha* –, l'absence du partitif est manifeste, alors que, dans les mêmes textes vaudois, l'article défini est utilisé (ex. : *per li desert* « par le désert »).

Conclusion

Les deux types de documents que j'ai utilisés ont en commun d'être du même siècle et d'avoir été écrits sous la dictée.

En ancien français, un certain nombre de verbes pouvaient avoir leur objet direct introduit par un partitif et, sur le plan morphologique, cet article est reconnu comme le résultat de la fusion de la préposition *de* et de l'article défini (Moignet, 1979, p. 15 ; Marchello-Nizia, 1997, p. 145). Dans les occurrences dont nous disposons, tous les verbes, en ancien francoprovençal comme en ancien occitan, sont suivis directement du substantif alors qu'aujourd'hui le complément d'objet direct serait introduit par *de* si l'on voulait respecter la correction de la langue française. Il faut néanmoins souligner la construction particulière du complément d'objet direct indiquant la possession du type *de nostre vin*, qui correspond probablement au premier contexte d'utilisation de l'article partitif qui ne soit pas une forme contractée dans cet emploi. Et peut-être faut-il y voir un reste de latinité où la forme partitive du pronom personnel au génitif était *nostrum*, et la forme non partitive *nostri*.

Claudine FRÉCHET

Bibliographie

ANSCOMBRE, Jean-Claude. 1996. Partitif et localisation temporelle. *Langue française*, n° 109, pp. 80-103. DOI: 10.3406/lfr.1996.5335

BERGER, Samuel. 1889. Les Bibles provençales et vaudoises. *Romania*, vol. 71, pp. 353-422. DOI: 10.3406/roma.1889.6061

BRUNOT, Ferdinand. 1933 [1905]. *Histoire de la langue française des origines à 1900. Tome I De l'époque latine à la Renaissance*. 4^e éd. revue et augmentée. Paris : Colin. XXXVIII-597 p.

CHENAL, Aimé. 1986. *Le Francoprovençal valdôtain. Morphologie et syntaxe*. Aoste : Ed. Musumeci. 613 p.

GONNET, Jean, et MOLNÁR, Amedeo. 1974. *Les Vaudois au Moyen Âge*. Turin : Claudiana. VII-510 p.

KRISTOL, Andres. 2014. Les grammaires du francoprovençal : l'expression de la partitivité. In : *Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, La Géolinguistique dans les Alpes au*

XXI^e siècle : méthodes, défis et perspectives. Saint Nicolas. Région autonome de la Vallée d'Aoste, Bureau régional pour l'ethnologie et la linguistique, 2014, pp. 29-44.

MARCHELLO-NIZIA, Christiane. 1997. *La Langue française aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris : Nathan. 478 p.

MARTIN, Jean-Baptiste. 2005. *Le Francoprovençal de poche*. Chennevières-sur-Marne : Assimil. X-197 p.

MOIGNET, Gérard. 1979 [1973]. *Grammaire de l'ancien français, morphologie, syntaxe*. Paris : Klincksieck. 445 p.